

● LE MOT DU PRÉSIDENT

Emballé... C'est trié !

Oui, à compter du 1^{er} janvier 2023, plus de question à se poser, tous les emballages ménagers, en papier, en plastique, en métal, en barquette polystyrène, en carton, ainsi que les films plastiques, seront à déposer dans le sac de tri jaune.

Cette réforme tant attendue arrive enfin.

Elle nécessite d'importants investissements au Centre de tri du SYVALOM à la Veuve, facilite le geste de tri de chacun de nous, et vise enfin à transformer notre économie linéaire : produire, consommer et jeter en une économie circulaire, limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets.

Bon tri à tous !

René Schuller

Actualités du SYMSEM

● NOUVEAUTÉS

Simplification des consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023

Une nouvelle plate-forme de déchets verts est à présent disponible à la déchèterie de Ville-sur-Tourbe.

Vous avez l'application Twitter ? Maintenant le SYMSEM y est présent : @SYMSEM51

N'hésitez pas à nous suivre !



Simplification du geste de tri à partir du 1^{er} janvier 2023

● TRIER TOUS LES EMBALLAGES

À compter du 1^{er} janvier 2023, trier vos emballages devient plus simple, puisque tous les emballages (en papier, en métal, en carton, mais aussi en plastique), sans exception, pourront être déposés dans le sac jaune !

C'est un emballage ? Dans le sac jaune.

Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.

Déposez vos emballages séparés les uns des autres dans le sac (non imbriqués).

Les sacs jaunes sont disponibles en
mairie et au siège du SYMSEM !

DANS LE SAC JAUNE

EMBALLAGES EN MÉTAL



Aérosols ● Cannelles ● Boîtes
de conserve ● Barquettes

EMBALLAGES EN CARTON



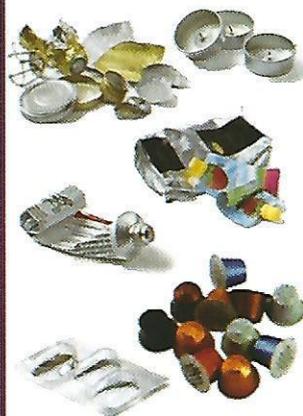
Cartons ● Cartonnettes
● Briques alimentaires

TOUS LES PAPIERS



Journaux, publicités, enveloppes...

NOUVEAU



+ Petits éléments en acier
et aluminium (opercules,
plaquettes de médicaments,
capsules de café...)

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

NOUVEAU

+ Sacs, sachets, films



+ Barquettes



+ Pots et tubes



Bouteilles ● Flacons

DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



Couches • Masques jetables •
Mouchoirs en papier...



Lingettes • Éponges • Essuie-tout...



Restes de nourriture



Vaisselle cassée • Litière • Poussière •
Objets en plastique (stylo...)

DANS LE CONTENEUR À VERRE



Bouteilles • Flacons



Pots • Bocaux

(Uniquement en verre, bien vidés, sans bouchon ni couvercle).



DANS LA BORNE À VÊTEMENTS



Tous les vêtements et le linge se déposent **propres et secs**,
même s'ils sont usés.

Les chaussures s'attachent **par paire**.

Tout est placé dans un **sac bien fermé**.

(Ne pas déposer d'articles souillés par des produits chimiques
(solvant/peinture) ou simplement mouillés).

● GUIDE DU TRI

Un doute ? L'application « Guide du tri » de Citéo est là pour vous guider, en fonction des règles de tri sur votre territoire. Vous pouvez télécharger l'application en scannant le QR Code présent ci-dessous.



L'application
Guide du Tri



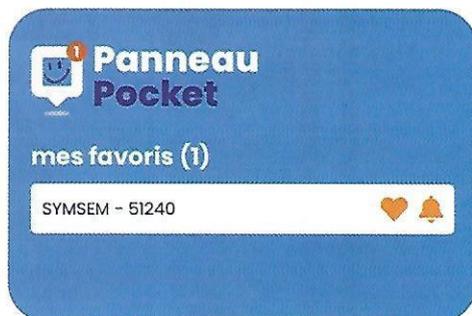
Nous suivre

● PANNEAUPOCKET

Il s'agit d'une application gratuite que vous pouvez télécharger, afin de recevoir par notification, toutes sortes d'informations du SYMSEM en temps réel.



N'hésitez pas à scanner le QR Code afin de télécharger l'application gratuitement !



Redevance Incitative

● CHANGEMENT DE SITUATION

Vous emménagez ? Vous déménagez ?

Pensez à appeler :  **N°Vert 0 800 710 677**

APPEL GRATUIT

Tout changement de situation doit être signalé : naissance, mariage, séparation, décès...



4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
Pensez à visiter notre site : www.symsem.fr